



8 février 2018

(18-0860)

Page: 1/7

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR SRI LANKA

La communication ci-après, datée du 7 février 2018, est distribuée à la demande de la délégation de Sri Lanka pour l'information des Membres.

Comme suite à la notification du 31 juillet 2014 (WT/PCTF/N/LKA/1), dans laquelle le gouvernement de la République socialiste démocratique de Sri Lanka a indiqué ses engagements de la catégorie A, Sri Lanka présente les notifications additionnelles suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	C	30 juin 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien spécialisé pour l'élaboration d'un système de gestion de l'information. • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants.
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	30 juin 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Infrastructure TIC pour les systèmes internes de gestion de l'information et pour la tenue à jour et la modernisation des sites Web des différents organismes. • Infrastructure (logiciel) nécessaire au fonctionnement du Portail d'information commerciale.
Article 1:3	Points d'information	C	30 juin 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Infrastructure TIC pour la mise en place des points d'information. • Renforcement des capacités du personnel pour la mise en place et le fonctionnement des points d'information.
Article 1:4	Notification	C	30 juin 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien pour la création d'un guichet unique électronique pour la gestion de l'information qui indique les supports officiels où les renseignements sont publiés, l'adresse universelle du site Web du Portail d'information commerciale et les coordonnées des points d'information chargés de répondre aux demandes de renseignements, et qui permette de présenter des notifications de manière rapide et régulière.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. Renforcement des capacités du personnel pour l'élaboration de procédures et la gestion des notifications et des observations du public sur les lois et règlements proposés.
Article 2:2	Consultations	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Soutien spécialisé pour l'élaboration d'une stratégie de consultation du public. Renforcement des capacités du personnel pour l'élaboration d'une stratégie/politique et de procédures de consultation et la tenue de consultations.
Article 3 Décisions anticipées					
		C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. Matériel/technologies nécessaires à la modernisation des laboratoires.
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. Soutien spécialisé pour la conception et la mise en place d'un système de notification de contrôles ou d'inspections renforcés. Renforcement des capacités du personnel pour la mise en œuvre d'un système de notification de contrôles ou d'inspections renforcés. Infrastructure TIC pour la mise en place d'un système de notification automatisé.
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 5:3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Kits d'essai et autre équipement/matériel de laboratoire pertinent. • Soutien pour l'élaboration de paramètres d'essai et l'accréditation des laboratoires vétérinaires. • Infrastructure TIC (création de réseaux, automatisation, Internet à haut débit).
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien spécialisé pour l'examen du barème des redevances actuel. • Renforcement des capacités du personnel pour l'examen périodique des redevances et impositions.
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien spécialisé pour l'examen du barème des redevances actuel.
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	B	31 décembre 2017	31 décembre 2019	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:4	Gestion des risques	C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Soutien spécialisé pour la conception et la mise en place d'un système de gestion des risques. • Infrastructure TIC pour la mise en place d'un système automatisé de gestion des risques. • Renforcement des capacités du personnel pour la mise en œuvre du système de gestion des risques.
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants.
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	30 juin 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités du personnel pour la conception, la planification et la mise en œuvre de l'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée.
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Renforcement des capacités du personnel pour la conception, la mise en œuvre et l'examen d'un système d'opérateurs agréés.
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien spécialisé pour l'élaboration d'un mécanisme de coordination entre les organismes pertinents présents aux frontières s'agissant de l'examen prioritaire des marchandises périssables. • Installations et techniques de pointe en matière d'essais. • Renforcement des capacités du personnel pour l'utilisation des installations et techniques de pointe en matière d'essais.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien spécialisé pour l'élaboration d'une stratégie/d'un cadre de coopération entre les organismes présents aux frontières. • Soutien pour le renforcement des capacités du personnel aux fins de la coopération entre les organismes présents aux frontières.
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Soutien spécialisé pour l'élaboration d'un système d'examen périodique des formalités et prescriptions en matière de documents requis. • Soutien pour le renforcement des capacités du personnel chargé d'effectuer les examens périodiques.
Article 10:2	Acceptation de copies	C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Soutien spécialisé pour l'élaboration d'un système d'examen périodique des formalités et prescriptions en matière de documents requis. • Infrastructure TIC (soutien apporté par le biais du guichet unique national). • Soutien pour la formation du personnel aux avantages de la documentation et des processus électroniques.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Soutien pour le renforcement des capacités du personnel en ce qui concerne les normes internationales pertinentes, les procédures d'essai et les meilleures pratiques internationales.
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2022	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien juridique spécialisé pour la rédaction des modifications légales à apporter aux ordonnances/lois/règlements existants. • Soutien spécialisé pour l'élaboration d'un programme pour le guichet unique national. • Infrastructure TIC pour l'automatisation au sein de chaque organisme. • Infrastructure TIC pour le guichet unique national. • Renforcement des capacités du personnel pour la mise en œuvre du guichet unique national.
Article 10:5	Inspection avant expédition	B	31 décembre 2017	31 décembre 2019	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
		A	-	-	-
Article 12 Coopération douanière					
		C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien spécialisé pour l'élaboration d'un régime de respect volontaire.